

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 2 FEVRIER , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 25 janvier 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Gérard SONGY, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoit SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Yves DUMAS
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absente, excusée : Fabienne OUVRARD

Concerne : 2012-0202-12 PROJET DE CREATION D'UN QUAI DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Vous avez donné un avis favorable au principe de l'inscription de la réalisation d'un quai de transfert des déchets ménagers sur la commune d'ARSAC.

Par cette délibération, la Communauté de Communes sollicite, auprès des Services de l'État, la subvention la plus haute au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au vu du montant des travaux.

Le plan de financement se décompose ainsi :

Dépenses		Recettes	
Coût travaux HT	1 200 000 €	D.E.T.R.	280 000 €
		FCTVA	291 062 €
TVA	235 200 €	Autofinancement	864 138 €
Total Général T.T.C.	1 435 200 €	Total	1 435 200 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

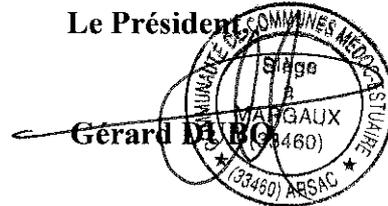
- ▶ **approuve** la demande de subvention proposée ci-dessus,

- ▶ **autorise** Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 6 février 2012

Le Président



Acte à classer

DL2012-0202-12

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2012-02-09T15:59:33.00 (MI48638894)

Identifiant unique de l'acte : 003-243301447-20120206-DL2012-0202-12-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Projet de création d'un quai de transfert des déchets ménagers - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.



Date de décision : 06/02/2012

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences par thèmes
3.8. Environnement
3.8.2. déchetsActe : [12.PDF](#)

Préparé	Le 09/02/12 à 13:59	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 09/02/12 à 16:59	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 09/02/12 à 17:40	